



CAZIN PERROCHAUD
association

IEM Imagine

Projet d'établissement

2024-2028

Novembre 2024



Sommaire

L'édito du Président	page 4
Nos missions	page 7
Le public	page 11
L'accompagnement	page 16
Qualité et bientraitance	page 24
Les professionnels	page 29

L'édito du Président

Le projet d'établissement est la déclinaison opérationnelle du projet Associatif.

L'Association Cazin Perrochaud a pour mission de répondre à des besoins identifiés sur les différents territoires mais l'essence même de cette mission, c'est d'accompagner les personnes et de favoriser leur inclusion sociale et sociétale

Au fil des pages de ce document, vous allez découvrir comment sont mises en pratique les valeurs de l'Association Cazin-Perrochaud telles qu'affirmées dans le projet associatif 2022 - 2027

Il me semble important de les rappeler :

Laïcité, Non lucrativité ; Humanisme ; Bienveillance et Solidarité.

Défendre, promouvoir, partager et appliquer ces valeurs c'est ce qui sous-tend le travail de tous les professionnels de l'établissement.

Les femmes et les hommes qui œuvrent auprès des usagers sont comme vous et moi, contrariés un jour, enjoués un autre, avec leurs joies et leurs peines...mais ils ont un point commun : la passion de leurs métiers !

Ce document, ils l'ont établi ensemble.

La lecture de ce projet vous fera découvrir qui ils sont, ce qu'ils font, quels sont leurs projets.

Il répond aux orientations définies par le Conseil d'Administration et en particulier la première d'entre elles : L'autodétermination ! Chaque usager doit être auteur et acteur de sa vie.

Il est donc essentiel de favoriser sa participation et celle de sa famille pour une véritable co-construction de son parcours de vie.

Ce document illustre l'attention portée aux personnes accompagnées et décrit les moyens et les actions pour que les orientations associatives se traduisent pour elles au quotidien.

Enfin, ce projet intègre la démarche Qualité. Le SMQ (Système de Management de la Qualité) permet d'assurer le suivi, le traitement des actions liées à la bienveillance, à la qualité de vie au travail et à la démarche de progrès dans tous les domaines.

C'est sur ce capital humain et ces valeurs partagées que l'Association Cazin-Perrochaud assure sa pérennité et poursuit son action depuis plus de 130 ans.

Alors je vous en souhaite bonne lecture !

Le Président
Jean-Bernard CYFFERS

Qui sommes-nous ?

Créée en 1892 et reconnue d'Intérêt Général, l'Association intervient dans les domaines du handicap moteur chez l'enfant et l'adulte, des troubles du comportement chez l'enfant et le domaine social de la petite enfance.

480

Personnes
accompagnées



15

Etablissements
& services



450

Salariés



Nos territoires d'intervention

- ▶ Calaisis
- ▶ Bassin minier
- ▶ Boulonnais
- ▶ Montreuillois



Nos valeurs

Chacune des valeurs partagées constitue le socle de notre action, y adhérer et les respecter permet la cohérence des actions entreprises.

Laïcité

Garantir à chacun le respect de ses croyances et convictions sans aucune forme de discrimination.

Humanisme

Affirmer la valeur et la dignité de l'être humain dans le respect de la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

Non-lucrativité

Un engagement humaniste et citoyen dans une logique d'utilité publique.

Bienveillance

Reconnaître chacun pour ce qu'il est et non pour ce que l'on voudrait qu'il soit.

Solidarité

Une relation sociale équitable qui promeut le bien vivre ensemble.



NOS MISSIONS

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



L'établissement a pour mission de « prendre en charge des enfants ou adolescents dont la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale et professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle », comme le précise l'article 1 de l'Annexe XXIV bis.

Réglementations et repères juridiques

L'annexe XXIV
bis au décret
du 27 octobre
1989

a pour objet de fixer les conditions d'agrément des établissements et des services privés prenant en charge des enfants et adolescents en situation de handicap.

Loi
n°2002-2
du 2 janvier
2002

Rénove l'action sociale et médico-sociale en France, renforçant les droits des usagers et introduisant des exigences de qualité dans les services. Elle vise à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, et à garantir l'égalité de traitement. La loi met un accent particulier sur la participation des usagers dans les décisions les concernant et sur l'évaluation des établissements et services.

Loi du 11
février 2005

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi du 25
juillet 2009

Hôpital, Patient, Santé et Territoire (HPST).

Décret
du 9 mai 2017

relatif à la nomenclature des établissements et services médico-sociaux

Date d'ouverture	Mai 1993
Agrément	18 mai 1993 20 places de semi-internat

Conventions

Pour mener à bien ses missions, et dans un souci de cohérence et de qualité, des conventions ont été signées avec différents partenaires. Les principales sont :

- Le Second CPOM¹, signé en 2016 avec l'ARS², qui précise nos modalités d'organisation et de financement pour 5 ans,
- La Convention « Unité d'Enseignement Spécialisé » avec l'Éducation Nationale qui définit les objectifs pédagogiques et permet à l'établissement de disposer d'un poste et demi d'enseignant spécialisé, La convention regroupait auparavant les quatre IEM de l'Association. Aujourd'hui, elle est individualisée,
- Les Conventions avec deux cabinets d'orthophonies pour l'organisation des soins prescrits par le médecin,
- La Convention avec des kinésithérapeutes libéraux,
- La Convention avec le Centre Hospitalier de Boulogne/Mer pour la mise à disposition d'un Médecin de rééducation fonctionnelle,
- La Convention avec le Communauté d'Agglomération du Boulonnais,
- La Convention avec un cabinet d'Infirmières Libérales pour les soins,
- Les Conventions avec différentes associations de la ville et d'autres Communautés de Commune (piscine Hélicea, CCAS, médiathèque, centre équestre...).
- Les Convention avec d'autres établissements spécialisés (FAM Saint Léonard, IME Samer...).

La MDPH³ est également un partenaire important pour l'établissement car au travers de la CDAPH⁴, elle est l'instance qui instruit notamment les demandes d'orientation vers les ESMS⁵

1 Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
2 Agence Régionale de Santé
3 Maison Départementale des Personnes Handicapées
4 Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
5 Etablissement Social et Médico-Social

LE PUBLIC

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



3.1 Le public accueilli : caractéristiques, évolutions et parcours de vie

L'agrément de l'établissement permet d'accueillir 20 enfants et adolescents (à temps complet) des deux sexes, âgés de 3 à 20 ans, tous porteurs d'une déficience motrice.

La prise en charge des frais de séjour par les différentes caisses d'assurance sociale fait suite à la décision d'orientation (notification) de la MDPH par la voie de la CDAPH.

Les atteintes motrices sont très souvent variables, parfois peu visibles ou au contraire responsables d'une grande dépendance.

Elles sont :

- Présentes à la naissance ou repérées plus ou moins tardivement,
- Stables ou évolutives,
- De causes différentes,
- Associées ou non à des troubles divers.

Ces déficiences motrices peuvent s'accompagner de troubles associés, notamment :

Les troubles neuropsychologiques dont les plus fréquents sont les troubles :

- Praxiques : ils concernent la réalisation des gestes, rendant les enfants souvent maladroits (graphisme, manipulation),
- Visuo-spatiaux : ils entraînent des difficultés à fixer le regard, des problèmes de coordination œil-main dans les réalisations nécessitant des outils (crayon, clavier)
- Cognitifs : ils limitent l'acquisition des connaissances,
- Du langage oral et écrit : ils perturbent les relations sociales et la scolarité,
- De la perception et discrimination auditive : ils génèrent des difficultés au niveau de la compréhension et de la mémoire,
- De la mémoire de travail, à court ou à long terme : ils créent des difficultés dans les apprentissages,
- Des fonctions exécutives : ils perturbent la réalisation et le contrôle de tâches complexes.

L'impact du handicap sur le versant psycho-affectif :

- Le retentissement de la déficience motrice sur le développement de l'enfant est fonction de la pathologie, du degré de l'atteinte, de son évolution... Dans tous les cas, le jeune se construit autour de son handicap. Au fil du quotidien et du temps, il se confronte à la réalité, à ses limitations, au regard de l'autre, et donc à sa différence.
- L'image de soi peut être fragilisée, la blessure narcissique étant plus ou moins grande, plus ou moins bien gérée selon l'histoire de l'enfant, son vécu, son environnement...
- Par ailleurs, la dépendance à l'autre (pour des déplacements, des gestes, des actions, pour la communication...) entraîne la question de l'individualisation, qui peut être compliquée : il faut réussir à se différencier de l'autre, à se structurer alors que le handicap implique la réalité de la dépendance physique, voire psychique. Le jeune doit pouvoir se construire en tant que sujet.

Depuis quelques années, l'IEM a rencontré une évolution très significative du public accueilli, amenant à accompagner des enfants ayant des troubles plus importants comme le polyhandicap, les troubles du comportement ou encore la déficience intellectuelle moyenne.

En cela, l'établissement et les professionnels présents sont en constante adaptation, formation, afin de proposer un accompagnement individualisé et personnalisé pour chacun d'entre eux en collaboration avec les familles.

En effet, l'équipe pluridisciplinaire a pour objectif de répondre au mieux aux besoins de l'enfant en personnalisant son accompagnement dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire en adaptant son parcours au sein de l'établissement à ses attentes, ses besoins et selon ses capacités.

Les enfants sont accueillis au sein de 2 groupes de vie. Ces derniers sont composés selon un schéma familial (des filles et des garçons, des petits et des grands) et respectent les affinités des enfants. Ils tiennent compte de l'amplitude des âges et des pathologies afin de trouver un équilibre de vie en collectivité.

Le décloisonnement des activités et des prises en charge en petits groupes permet la personnalisation de l'accompagnement, les échanges et les interactions.

Cette organisation, étudiée à chaque rentrée scolaire de manière collégiale, est réajustée selon les besoins et apporte une grande dynamique au sein des groupes et entre les groupes.

L'individualisation du parcours de vie se retrouve dans la durée de l'accompagnement qui va s'ajuster selon les besoins et les attentes de l'enfant et de sa famille.

Après le séjour à l'IEM, les orientations des jeunes peuvent se faire vers :

1. Le milieu ordinaire : école, avec ou sans adaptation (SESSAD¹, ULIS² « école » et « collège », EREA³ ...) ou encore entrée dans la vie active (RQTH⁴),
2. Les ESMS pour enfants,
3. Les ESMS pour adultes (MAS⁵, FAM⁶),
4. Un retour au domicile (choix de vie ou attente d'une place en établissement).

1 Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile

2 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

3 Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

4 Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

5 Maison d'Accueil Spécialisée

6 Foyer d'Accueil Médicalisé

Le nombre de jeunes sortant est variable chaque année tout comme le type d'orientation.

Les orientations se font toujours dans le respect des projets personnalisés des jeunes et de leur famille. L'établissement transmet les documents et informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement.

Comme le prévoient les textes, un suivi de trois ans est assuré après la sortie de l'IEM. Ce suivi revêt des formes différentes puisqu'adapté à chaque situation : échange de courriers entre établissements, contacts avec la famille et le jeune, bilans, suivi dans le cadre d'une activité professionnelle (acquisition de gestes techniques) ...

3.2 Expression et participation des usager

En vertu de la loi 2002-02, l'établissement cherche à placer l'utilisateur et sa famille au cœur du projet d'établissement et du projet personnalisé.

« Faire avec les familles », c'est leur reconnaître une place active, et les considérer comme sujets, premiers acteurs de l'éducation de leur enfant.

Témoignage d'une famille : « On ne choisit pas, on subit l'orientation de notre enfant ».

L'orientation en établissement spécialisé est souvent un moment difficile, voire douloureux pour les parents. Aussi est-il important d'en tenir compte et de faciliter autant que possible l'accueil du jeune dans les meilleures conditions.

Les visites de contact et de préadmission

Une visite de l'établissement peut être organisée en amont d'une demande d'admission, à destination de la famille ou d'un partenaire : CAMSP¹, Education Nationale par exemple. Lors de cette première rencontre, l'Adjointe de Direction, l'équipe et les usagers sont là pour renseigner, expliquer l'organisation et rassurer sur les diverses possibilités s'offrant au jeune et à sa famille et sur la prise en compte du projet et du bien-être de l'enfant.

Dans le cas où la commission d'admission valide l'orientation et où l'admissibilité est programmée, le jeune et sa famille vont pouvoir échanger avec la référente de groupe autour du questionnaire « Bienvenue à Imagine » ; permettant de faire le point sur les habitudes de vie et ainsi faciliter l'arrivée et l'adaptation au sein de l'IEM.

Aussi, la référente de groupe est garante du Projet Personnalisé de l'enfant. Elle veille au recueil et à la prise en compte des attentes et souhaits de l'enfant et sa famille, leur bon déroulement, aussi bien à l'interne qu'à l'externe de l'établissement. Avec la référente de l'enfant, c'est la professionnelle privilégiée dans les échanges et relations avec la famille (missions reprises en annexe).

Elaboration et suivi du projet personnalisé

En référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles « Les attentes de la personne et le projet personnalisé », la famille est partie prenante de l'élaboration du projet personnalisé, avec le recueil des besoins et des attentes. Celui-ci va aider à définir les objectifs du projet et les modalités des interventions auprès du jeune, dans un travail d'ajustement et de co-construction avec l'équipe. Celui-ci a lieu dans les 3 mois de l'arrivée de l'enfant et est réajusté chaque année.

Avant chaque réunion de projet, les familles sont invitées à rencontrer l'Assistante de Service Sociale pour échanger sur la situation de leur enfant. Au préalable, la professionnelle fait parvenir aux familles un questionnaire reprenant des questionnements sur la vie quotidienne et sur les attentes, pour faciliter et encourager les échanges.

De même, la référente de l'enfant rencontre le jeune afin de recueillir (en fonction de ses capacités) ses attentes et souhaits.

Lors de la réunion, le jeune (s'il le souhaite) et sa famille sont associés à l'évaluation de l'avancement des objectifs, à leur poursuite ou à l'adaptation du projet.

Au-delà de cette rencontre annuelle qu'est le Projet Personnalisé, le jeune et sa famille peuvent interpeller à n'importe quel moment tout membre de l'équipe pluridisciplinaire de l'IEM selon différents biais : cahier de liaison, appel téléphonique, prise de rendez-vous ...

La famille est invitée à participer une fois par semestre au bilan médical de leur enfant :

- 1 avec le Médecin coordinateur de l'établissement,
- 1 avec le Médecin de rééducation fonctionnelle.

Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) tient une place importante dans l'implication des parents dans l'accompagnement de leurs enfants. Cette instance consultative permet de recueillir les questions, les remarques, les avis et propositions ayant trait aux prestations délivrées, à la vie et au fonctionnement de l'établissement.

Il est composé de :

- Le Directeur Général,
- La Direction de l'établissement,
- Les 2 administrateurs de l'Association délégués à la structure,
- Les 2 représentants des jeunes de l'établissement élus par leurs pairs pour les représenter au Conseil de la Vie Sociale. Ceux-ci ont pour missions de porter les questions et propositions de leurs camarades devant cette instance,
- Les 2 représentants des familles, élus par les familles,
- Les représentants de l'Education Nationale,
- Le représentant de la ville de Boulogne/Mer,
- Les 2 représentants du personnel élus.

Le CVS est élu pour 3 ans et se réunit trois fois par an à minima. Les comptes rendus font l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des parents et des participants. Un retour oral est effectué auprès des jeunes le lundi qui suit le CVS. Le résumé de ce dernier est restitué par le représentant des usagers auprès de ses pairs, accompagné par l'équipe éducative qui étaye et reformule afin que chacun accède aux informations.

Les Moyens d'échanges avec les jeunes

- Le groupe de parole (avec la psychologue) : Un temps d'expression libre est organisé. C'est l'occasion de raconter leur week-end, d'émettre des envies, des suggestions d'activités et de sorties...
- Les ateliers Vie Affective et Sexuelle (avec les référentes VAS¹, formées),

- Une boîte à idées est mise en place pour recueillir les souhaits des enfants pour le programme des vacances ou des souhaits d'activités. L'enfant s'exprime selon ses moyens et si nécessaire avec l'aide du personnel,
- Les préparations de Projet Personnalisé,
- L'élection de représentants lors du CVS et des commissions.

En permanence, tous ont la possibilité d'interpeller le professionnel de leur choix.

Les Commissions

La commission « restauration » : au nombre de 3 par an ; elles permettent aux participants de donner leur avis sur l'organisation de la restauration, sur la qualité et la variété des menus et de faire des propositions d'animation autour de l'alimentation ou de thèmes plus festifs.

La commission est composée de :

- La Direction,
- Les représentants des jeunes,
- La référente qualité,
- L'agent de restauration,
- Le représentant du prestataire de service.

La commission « transports » qui a lieu deux fois par an ; elles offrent la possibilité aux jeunes de s'exprimer sur les transports. Leurs appréciations générales et leurs ressentis sont recueillis au préalable par la référente qualité.

La commission est composée de :

- Le chef de service du service transport,
- Un représentant des chauffeurs,
- La Direction,
- L'ergothérapeute,
- La référente qualité.

¹ Vie Affective et Sexuelle

3.3 Les relations avec la famille et l'entourage

Les familles sont invitées chaque année à la réunion de rentrée qui constitue un temps d'information et d'échanges.

Elles sont également invitées lors de différents événements, vecteurs de lien social entre les professionnels et les familles, ainsi qu'entre les familles elles-mêmes :

- Au niveau associatif : la Journée Associative,
- Au niveau de l'établissement : Tout au long de l'année pour des sorties, des spectacles, la galette des rois, la kermesse de fin d'année, la fête de Noël ...

Les échanges entre professionnels et familles

La communication entre les familles et l'établissement est primordiale.

Deux outils sont privilégiés :

- Le cahier de liaison est un outil utilisé quasi quotidiennement pour la transmission d'informations entre la famille et les professionnels, et inversement. Exemples : rendez-vous avec les professionnels, animations, sorties prévues, menus, calendriers, remarques diverses,
- Les contacts directs par appels téléphoniques sont possibles à tout moment pour les familles et les professionnels, durant les horaires d'ouverture de l'établissement.

Les enquêtes de satisfaction

Les enquêtes de satisfaction favorisent l'expression des familles, le recueil de leurs avis et souhaits. Le niveau de satisfaction de l'utilisateur et de sa famille au regard de l'accompagnement proposé est mesuré tous les 2 ans (alternance annuelle entre l'enquête enfants et l'enquête familles).

Pour un questionnement précis, les familles peuvent être sollicitées pour des enquêtes supplémentaires (exemple : changement d'horaires de fonctionnement).

Les résultats de ces enquêtes permettent de repérer leurs attentes et de les prendre en compte autant que possible dans les différents projets et dans le fonctionnement de

l'établissement. Ils sont analysés en Conseil de la Vie Sociale.

Les évaluations interne et externe

La participation des familles a été sollicitée lors des évaluations de 2014 et 2018. Elles ont ainsi pu s'exprimer, entre autres, sur le fonctionnement du CVS et sur le respect de leurs droits.

Le résultat de l'évaluation externe a été présenté en CVS. L'établissement est attentif à maintenir cette participation des familles aux prochaines évaluations internes et externes, dont celle prévue en novembre 2024.

L'ACCOMPAGNEMENT

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



4.1 L'offre de service

L'établissement a pour mission « De prendre en charge des enfants ou adolescents dont la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle ».

Les enfants âgés de 3 à 20 ans sont accueillis 210 jours par an, en semi-internat, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (et occasionnellement le samedi) selon un calendrier personnalisé élaboré chaque année.

Pour mener à bien ses missions, l'établissement met en œuvre des pratiques spécialisées et adaptées : techniques pédagogiques, éducatives et rééducatives. Autant que faire se peut, elles s'ancrent dans les activités de la vie quotidienne afin d'en faciliter la compréhension et l'appropriation.

4.2 Les modalités d'admission

Les orientations des enfants vers l'IEM Imagine sont notifiées par la MDPH.

Une première visite de l'établissement a lieu en amont de celle-ci ou non, à la demande de la famille ou sur proposition d'un partenaire. Pour effectuer une visite d'établissement, les familles peuvent prendre contact préalablement avec l'établissement avant même la saisine de la MDPH. Lors de celle-ci, l'Adjointe de Direction, l'équipe et les usagers sont là pour renseigner, expliquer l'organisation et rassurer sur les diverses possibilités s'offrant au jeune et à sa famille et sur la prise en compte du projet et du bien-être de l'enfant.

Après réception de la notification d'orientation de la MDPH, se met en place **la visite de pré admission**. Cette dernière permet de préciser l'adéquation de la demande avec les services proposés par l'établissement. La famille et l'enfant rencontrent le médecin de Réadaptation et de Rééducation Fonctionnelle et la psychologue.

A l'issue de ces entretiens, la direction communique à la famille l'avis de la commission de pré admission

(admissibilité). La MDPH et la famille sont alors destinataires d'un écrit résumant les conclusions de la commission.

L'admission constitue la dernière étape de la procédure d'admission. La famille et l'enfant rencontrent alors la direction de l'IEM et leur sont remis : le livret d'accueil, les règlements de fonctionnements (celui de l'établissement, ainsi que celui du Service Transports associatif), le dossier administratif de l'enfant ainsi que le contrat de séjour.

Dans les trois mois, un temps d'échange professionnels/ Parents est organisé, afin de définir les premiers objectifs du Projet Personnalisé.

4.3 L'organisation interne de l'offre de service

Elle repose sur 3 grands axes : Educatif / Thérapeutique / Pédagogique

Repris dans le Projet Personnalisé du jeune, ces axes sont imbriqués et indissociables. Ils se mettent en œuvre au travers de la pluridisciplinarité dans une perspective globale d'accompagnement de l'enfant.

Le projet éducatif

« Accompagner, c'est ne se placer ni devant, ni derrière, ni à la place. C'est être à côté ». Joseph Templier

L'objectif est de rendre « actrice » la personne accueillie, c'est elle qui doit être au cœur de son projet de vie/d'accompagnement et il nous revient à nous professionnels, de nous adapter aux besoins des jeunes et de tenter chaque jour d'y apporter la réponse la plus adéquate.

Les unités de vie ont choisi de privilégier la mixité, l'entraide et la solidarité comme base de leurs groupes.

C'est ainsi, que nous pouvons retrouver des petits et des grands, des filles et des garçons, une équipe pluridisciplinaire..., ce qui génère une richesse, une dynamique tant pour les usagers que pour les professionnels. Des décloisonnements de groupe peuvent avoir lieu, lors des ateliers, sorties ou selon les affinités des jeunes...

L'équipe éducative individualise l'accompagnement en prenant en compte le bien-être de chacun et la dimension de groupe tout en s'appuyant sur le Projet Personnalisé.

L'accompagnement éducatif vise 5 objectifs : l'éveil, l'autonomie, la communication, la socialisation et l'ouverture socioculturelle.

L'éveil

L'IEM Imagine accueille des enfants dès l'âge de trois ans. Très souvent, ils n'ont pas ou peu connu les lieux d'éveil que sont les structures petite enfance ou l'école maternelle. Dès lors, nous avons pour objectif de stimuler toutes leurs

capacités et leurs potentialités et de les accompagner dans leur développement Ceci peut se faire en parallèle d'un accompagnement au sein d'une structure petite enfance, permettant ainsi l'inclusion de l'enfant dès son plus jeune âge.

L'autonomie

Dans une recherche de bien-être et de réponses adaptées aux besoins individuels, tous les gestes de la vie quotidienne, même les plus anodins, sont autant de supports à l'acquisition ou au maintien de la meilleure autonomie possible dans le respect des capacités et des limites de chacun.

L'accompagnement éducatif à l'autonomie se décline en différentes façons et intervient tout au long de la journée en :

- Ayant une posture de guidance : l'équipe éducative explique la manière de faire mais ne fait pas à la place de... (par exemple : montrer au jeune comment s'ouvrent les clips de son sac tout en le verbalisant).
- Utilisant les aides techniques sur proposition des rééducateurs (par exemple : utilisation de matériels adaptés au handicap et à la particularité du jeune).
- Etant source d'apprentissage (par exemple : en apprenant au jeune les gestes pour se brosser les dents).
- Réinvestissant les compétences acquises au niveau scolaire et/ou thérapeutique (par exemple : lecture du menu de la semaine ou lors de l'atelier « vie pratique »).
- Générant un environnement sécurisant au niveau humain et matériel (par exemple en aidant l'enfant à prendre conscience du danger lors de sorties à l'extérieur de l'IEM par une sensibilisation au code de la route).
- Encourageant et valorisant la personne accueillie.
- Permettant à la personne d'exprimer ses choix.
- Travaillant en lien et en cohérence avec la famille du jeune accueilli (par exemple : le relais de l'acquisition de la propreté).

- Prenant en compte la fatigabilité du jeune dans un souci de bienveillance (par exemple : lors des déplacements extérieurs, l'équipe éducative propose une aide renforcée quand elle observe que le jeune est fatigué et a davantage de difficultés à faire avancer seul son fauteuil électrique).
- Verbalisant et expliquant aux enfants les actions de l'équipe.

La communication

La priorité de l'équipe éducative est d'offrir à chaque personne accueillie la possibilité de s'exprimer quelles que soient ses capacités et/ou difficultés, de telle sorte qu'elle puisse :

- Exprimer ses choix, ses envies, ses besoins, ses émotions,
- Echanger avec l'autre,
- Se placer dans une dimension citoyenne et sociale.

Pour ce faire, l'équipe éducative a à cœur de recueillir la parole de l'enfant et de lui permettre de s'exprimer, en :

- Utilisant les outils créés par l'établissement (exemple : avant même l'entrée dans l'établissement, l'équipe éducative utilise le « Bienvenue à Imagine » qui est un document recueillant auprès de l'enfant et de sa famille des données sur la vie quotidienne de l'enfant, notamment sur sa façon de s'exprimer ou encore la « boîte à idées » pour prendre en compte les choix des personnes accueillies dans l'élaboration du planning des vacances).
- Personnalisant l'accès à la communication (par exemple : utilisation de pictogrammes ou de commande vocale, « Makaton », permettant d'allier pictogramme, mot et geste, Communication Alternative Améliorée (CAA), ...).
- Instaurant des temps de parole favorisant l'expression de chacun.
- Travaillant en partenariat, notamment avec l'orthophoniste sur les techniques de CAA, construction de TLA¹ ...
- Offrant un bain de langage stimulant. L'équipe éducative

est alors attentive à mettre des mots sur ses actions.

La socialisation

La socialisation est l'apprentissage de la vie en collectivité avec ses lois et ses règles et doit permettre au jeune de devenir un citoyen à part entière. L'équipe va veiller à transmettre des valeurs comme :

- le respect de l'autre, (savoir l'écouter, respecter sa propre pudeur et celle des autres, respecter les codes de politesse),
- la solidarité et l'entraide envers ses camarades.

Elle veille aussi à rappeler les droits des jeunes : l'accès aux soins, à l'éducation, à l'insertion sociale voire professionnelle.

La vie en collectivité est un outil précieux de socialisation. Les temps de jeux, les repas, les ateliers, les groupes de parole sont des lieux où l'enfant va pouvoir construire sa socialisation.

Ce « vivre ensemble » participe à la confrontation à un autre système de valeurs et de règles que celui du milieu familial. L'équipe veille alors à ne pas mettre l'enfant en situation de conflit de loyauté avec sa famille.

L'accompagnement à la socialisation se fait à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'établissement.

L'équipe éducative veille à avoir des temps collectifs mais aussi des temps facilitant l'expression des individualités.

L'IEM Imagine a la volonté de permettre aux enfants accueillis de s'épanouir au sein de la société. Pour ce faire, des activités, sorties... sont régulièrement proposées à l'extérieur de l'établissement.

L'équipe permet à la personne accueillie de vivre ses propres expériences. Elle propose par exemple lors des sorties, un temps de totale liberté pour effectuer ses achats ou découvrir un magasin.

1 Temporal logic of actions

L'ouverture socio culturelle

L'équipe éducative accompagne la personne en étant attentive à son ouverture sur l'environnement par le biais d'ateliers éducatifs et par la proposition de sorties à caractère culturel, sportif ou artistique.

Les séjours de vacances proposés sont aussi des moments de découverte, d'enrichissement personnel, de bien être, de plaisir offrant la possibilité de vivre de nouvelles expériences.

Le projet thérapeutique

Il vise à optimiser l'autonomie de l'enfant au quotidien, en développant les compétences motrices et psychosociales, avec comme axes de travail indissociables :

Les compétences motrices :

Il s'agit de :

- Favoriser la prise de conscience du schéma corporel, l'orientation temporo-spatiale, afin d'acquérir les différents niveaux d'évolution motrice, en tenant compte des capacités et des difficultés.
- Prévenir les facteurs limitatifs c'est à dire essentiellement prévenir les déformations orthopédiques en assurant une verticalisation active ou passive, en posturant ou en étirant les muscles, en surveillant régulièrement les états orthopédique et cutané, en prenant en compte le paramètre de la douleur (contexte de bienveillance).
- Favoriser l'intégration sensorielle pour une meilleure gestion tonique, une plus grande aisance corporelle et améliorer ainsi l'autonomie.

Les compétences cognitives :

En ce qui concerne le savoir, cela nécessite l'acquisition des prérequis (connaissance des différentes parties du corps, des notions spatiales et temporelles), qui permettent ensuite d'accéder aux apprentissages cognitifs, grâce à un enseignement adapté aux difficultés motrices et

instrumentales.

Ces apprentissages passent par un travail sur les capacités d'attention, de concentration, de mémorisation, d'organisation, de raisonnement, de logique et les capacités langagières.

L'objectif est de transférer les acquis dans les actes de la vie quotidienne.

Le bien-être psychologique :

Il s'agit d'accompagner l'enfant dans la prise de conscience de son handicap et vivre au mieux avec.

L'équipe prend en compte l'enfant dans sa globalité et reste à l'écoute de ses émotions.

Ce travail mené conjointement par l'équipe pluridisciplinaire notamment en aidant le jeune à développer une meilleure image de soi au quotidien, en le valorisant dans ses possibilités, dans ses progrès et en les verbalisant.

Les professionnels veillent à prendre en compte la parole de l'enfant pour qu'il soit partie prenante de son projet.

L'enfant doit également pouvoir se construire, au maximum de ses capacités, en tant qu'acteur.

En ce sens, par exemple, l'équipe donne à chaque jeune une responsabilité dans les tâches de vie quotidienne (par exemple : mise du couvert, distribution du linge...), afin de lui montrer qu'il a une place dans le groupe et de le responsabiliser.

Les compensations

Il s'agit ici de viser la compensation des difficultés motrices, cognitives et langagières en proposant des techniques spécifiques, des aides matérielles et/ou humaines permettant une plus grande autonomie de l'enfant et facilitant le quotidien des aidants : Séquentiel, Tobii, TLA...

Le projet pédagogique

Conformément aux lois en vigueur (en particulier l'article 15 du Décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 et le Décret n°2009-378 du 2 avril 2009) une convention a été signée entre l'Association Cazin-Perrochaud, le ministère de l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé le 18 avril 2014 en vue de la création d'une Unité d'Enseignement au sein des établissements médico-sociaux de l'association.

La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment en situation de handicap, constitue une priorité nationale.

L'Unité d'Enseignement a pour mission d'assurer l'application des programmes de l'Education Nationale au sein de l'établissement dans le respect du travail pluridisciplinaire qui y est mené.

Tout usager admis au sein de l'établissement est évalué pour estimer son besoin de scolarisation.

L'équipe pédagogique tient compte de l'âge de l'enfant, de la nature de ses troubles et de ses capacités cognitives.

En fonction de ces observations et des éléments apportés par l'équipe pluridisciplinaire de l'IEM et par la famille, une proposition de scolarisation est faite pour l'année scolaire en cours.

Après une période d'évaluation de 3 mois, un bilan permet de définir les modalités de scolarisation de l'utilisateur. Cette proposition est ajustée au besoin et un Projet de Scolarisation Individualisé est établi.

L'organisation pédagogique

Différents modes de scolarisation sont proposés en fonction du projet personnalisé de chaque élève. Cependant, la priorité est toujours donnée à la scolarisation en milieu ordinaire quand cela est possible :

Scolarisation individuelle en milieu scolaire ordinaire :

Quand une scolarisation en milieu ordinaire est retenue

pour un élève, que cette scolarisation soit complétée ou non par une prise en charge scolaire sur l'établissement au sein de l'école spécialisée, il doit être établi un Projet Personnel de Scolarisation (PPS) et une convention de scolarisation en milieu ordinaire est rédigée.

Une Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) se réunit au moins une fois par année scolaire avec la présence des familles, pour mettre en place un nouveau PPS ou pour évaluer et adapter un PPS existant. Un Geva-sco est rédigé.

Sont alors précisées les modalités de cette inclusion individuelle : temps de scolarisation, présence d'un AESH, transport, matériel adapté...

Scolarisation en Unité d'Enseignement Externalisée :

Afin de permettre aux élèves des établissements et services médico-sociaux (ESMS) de bénéficier de l'inclusion scolaire, des Unités d'Enseignements Externalisées (UEE) ont été créées.

Il s'agit d'une externalisation des unités d'enseignement vers des écoles ordinaires.

Les UEE répondent à l'Instruction n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ce cahier des charges est accompagné, en annexe, d'une convention de création de l'UEE.

L'UEE permet :

- La diversification du panel de l'offre de scolarisation,
- L'accroissement du nombre d'heures de scolarisation des élèves scolarisés en ESMS,
- L'intensification de la coopération entre l'Education Nationale et le secteur médico-social au bénéfice des enfants accompagnés.

L'IEM Imagine a ouvert une UEE Collège en juin 2021. Les élèves inscrits en UEE sont âgés de 12 à 16 ans et bénéficient de 12h de scolarisation par semaine au sein du collège Angellier de Boulogne-sur-Mer.

Scolarisation en Unité d'Enseignement Spécialisée :

Quand la scolarisation en milieu spécialisé est retenue par l'équipe pluridisciplinaire pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève, l'équipe pédagogique de l'IEM met en œuvre une série d'actions s'inscrivant dans son Projet Personnalisé et qui constitue son Projet de Scolarisation Individualisé (PSI).

Organisation de l'offre de service pédagogique

Les moyens d'enseignement :

L'IEM Imagine bénéficie d'un poste et demi d'enseignant (1,5 Equivalent Temps Plein) et d'un poste de coordonnateur pédagogique commun aux quatre IEM de l'association. Ce dernier est rattaché administrativement à l'IEM Les 3 moulins de Berck.

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.

Il exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire et une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses (Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation B.O n° 30 du 25 juillet 2013, Annexe 1).

4.4 Les moyens matériels

Situé dans un quartier résidentiel de Boulogne sur Mer, proche du centre-ville, l'établissement se compose de deux parties : un bâtiment en rez-de-chaussée qui occupe la plus grande partie de la surface habitable et un bâtiment à étage qui accueille une salle de réunion et le bureau de la Direction.

L'établissement se divise en différents pôles :

- Accueil : après le franchissement de la porte automatique, se trouvent le déambulatoire, sur la droite le secrétariat et sur la gauche le lieu d'accueil des familles et visiteurs.

- Secteur médical : le bureau des médecins et les salles de rééducations (kiné, ergo, psychomotricienne, orthophoniste).
- Secteur scolaire : deux salles de classe.
- Secteur éducatif : deux groupes de vie avec chacun une petite chambre et une salle de bains dont une avec baignoire de balnéothérapie.
- Les locaux communs : 3 sanitaires, un local « entretien ménager », un local d'entretien technique, une cuisine de restauration collective et trois patios extérieurs.

Pour permettre à chacun de travailler, plusieurs salles sont mutualisées selon un emploi du temps établi en début d'année. Ainsi, le bureau des Médecins est utilisé également par les orthophonistes ; la psychomotricienne et l'ergothérapeute partagent les mêmes locaux. Cette rationalisation des moyens permet de pallier l'insuffisance de locaux. Un projet de relocalisation est d'ailleurs prévu sur une commune avoisinante.

Les transports

Des transports adaptés aux personnes à mobilité réduite permettent d'assurer les circuits de ramassage et les parents ont également la possibilité d'assurer les conduites de leur enfant au quotidien. Quatre véhicules TPMR¹ assurent ainsi le transport collectif des enfants. L'établissement, en collaboration avec le service transport veille à la qualité des transports en termes de sécurité et de temps de trajets.

La restauration

La restauration, confiée à un prestataire extérieur, est élaborée sur place et propose des menus équilibrés et adaptés à chacun. L'agent de restauration prend en compte les goûts des enfants, les prescriptions des régimes alimentaires et réalise également les repas à texture modifiée. Des animations sont proposées tout au long de l'année alliant plaisir des sens et diversification alimentaire.

Les équipements et matériels

Dans le cadre des activités proposées aux jeunes, l'équipe est attentive à l'accessibilité et à la sécurité des activités et des matériels.

Dans la limite des budgets alloués, l'établissement peut se doter d'aides techniques, de matériels spécifiques permettant aux enfants d'accéder à une plus grande autonomie.

4.5 Ancrages des activités sur le territoire

L'ancrage sur le territoire boulonnais est d'autant plus prégnant que les $\frac{3}{4}$ des enfants accueillis résident à courte distance de l'établissement.

Les partenariats en lien direct avec les missions de l'établissement sont nombreux.

On citera à titre d'exemples :

- Les IME¹ du secteur,
- La MDPH,
- L'ASE², ...

D'autres sont également présents, indispensables à la mise en œuvre des projets personnalisés et enrichissant notre capacité de réponses aux besoins et attentes des enfants :

Les écoles et l'UEE du collège Angellier,

Les Centres de loisirs,

Les surfaces commerciales et autres magasins.

Les partenariats liés aux missions

- L'Agence Régionale de Santé en tant qu'autorité de contrôle et de tarification.
- Le Conseil Départemental au travers de ses représentations locales (Service social, PMI³ et services socio-éducatifs.), la représentation territoriale de la MDPH.
- Les écoles de quartier qui sont privilégiées dès que cela est possible dans le cadre des inclusions scolaires individuelles.

1 Institut Médicoéducatif

2 Aide Sociale à l'Enfance

3 Protection Maternelle Infantile

4 Etablissement et Service d'Aide par le Travail

- Les ESMS du territoire du Boulonnais : IME, ESAT⁴, FAM, MAS, ...
- La commune de Boulogne sur Mer pour les mises à disposition de salles ou d'accès à la piscine.
- Les cabinets paramédicaux libéraux (orthophonie, kinésithérapie).
- Les écoles de formation. L'IEM est un lieu de stage reconnu. Il accueille des stagiaires de la formation professionnelle (professions paramédicales, carrières sociales, formations universitaires, etc.)

L'ouverture sur les ressources locales

L'IEM Imagine est soucieux de s'ouvrir à et sur son environnement. Preuve en est le nombre d'activités se déroulant à l'extérieur avec de nombreux partenaires divers et variés qui sont le reflet de la vie sociale locale.

Bon nombre de nos manifestations sont ouvertes aux personnes extérieures (familles, voisinage de l'établissement, professionnels et/ou usagers d'autres établissements sur le territoire du Boulonnais, etc.)

Les petits achats du quotidien, les sorties cinéma, mais aussi nombre d'achats liés au fonctionnement de l'établissement s'appuient sur les ressources locales et favorisent l'insertion des jeunes dans leur environnement et futur lieu de vie.

QUALITE & BIEN-TRAITANCE

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



5.1 Démarche Qualité & développement durable

La démarche qualité au service de l'accompagnement

Depuis 2008, l'établissement a mis en place une démarche qualité, afin d'assurer le perfectionnement et la sécurité de l'accompagnement proposé aux usagers par une amélioration continue des pratiques et organisations professionnelles. L'objectif à atteindre est d'harmoniser les méthodes, les outils et assurer la conformité des pratiques en lien avec les directives associatives, les lois et obligations de notre secteur d'activité. Cette volonté s'inscrit également dans le cadre de la loi 2002-2 et des recommandations de l'HAS.

Des moyens et des outils dédiés à la démarche

Un comité qualité (COQUAL) composé de Référents qualité, du Directeur du Département Enfants/Adultes, du Responsable qualité et gestion des risques est animé par l'Adjointe de Direction de la structure toutes les 6 semaines. Le COQUAL a pour mission de faire un point sur le système documentaire, de suivre l'analyse des événements indésirables et de coordonner les actions à mener par les groupes de travail. Les membres de ce comité qualité ont un rôle essentiel de partage et de communication sur la démarche auprès de leurs collègues.

Pour faciliter la mise en œuvre de la démarche d'amélioration, l'établissement dispose d'un logiciel de pilotage de la gestion de la qualité Ageval. Il vient soutenir le management par la qualité.

AGEVAL est accessible par tous les professionnels, à partir d'un identifiant et d'un code personnel, y compris à distance. AGEVAL permet d'investir de nombreux axes qualité tels que la gestion documentaire, les plans d'actions, les déclarations d'événements indésirables et leur analyse, le recueil de la satisfaction des usagers comme des professionnels, les audits et la gestion des risques...

L'évaluation de l'établissement

La loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les modalités de l'évaluation externe dans les établissements sociaux et médicosociaux. Sur la base d'un référentiel élaboré par la Haute Autorité de Santé, les établissements mènent désormais leur évaluation tous les 5 ans. Il appartient à l'autorité de contrôle (ARS) de déclencher celle-ci selon un

calendrier qu'elle établit. Elle se réalisera au Xème trimestre 2024.

L'établissement/service avait effectué sa dernière évaluation interne en 2018 et des axes d'amélioration avaient alors été priorités. Ce dispositif aujourd'hui disparaît et les modalités de la démarche qualité apparaissent chaque année au rapport d'activité de l'établissement.

Les réclamations et satisfaction des usagers et des familles

Le recueil de la satisfaction repose sur les échanges entre professionnels et familles, les observations menées, les échanges dans les réunions du CVS qui doit bien remplir ses missions.

Le recueil des plaintes et réclamations s'appuie à la fois sur le CVS mais également sur un registre obligatoire disponible au secrétariat permettant aux usagers, familles et visiteurs de les y consigner ils peuvent aussi y faire figurer des éléments de satisfactions. L'outil a été présenté au CVS. Dès qu'une réclamation est enregistrée sur ce document, la Direction de l'établissement ou du service y apporte une réponse.

Démarche de développement durable

L'Association Cazin Perrochaud souhaite affirmer son engagement dans le déploiement de pratiques respectueuses des principes du développement durable sur les volets, social, économique et environnemental. A ce titre, elle aspire à s'inscrire dans une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Dans le respect des valeurs associatives, il s'agira pour l'établissement/service de veiller à la qualité de l'accompagnement des usagers ainsi qu'à la qualité de vie au travail des professionnels.

Concernant l'inscription dans une démarche d'écoresponsabilité, en lien avec l'évolution récente du cadre réglementaire (Loi Elan, Egalim2...), les travaux engagés (mise en place méthanisation, réduction du gaspillage alimentaire et tri des déchets, changement des bonbonnes d'eau par des fontaines à eau, gestion du recyclage papier, dématérialisation, mise en place de panneaux solaires, mutation vers des véhicules moins polluants...) ont vocation à se poursuivre.

5.2 Démarche Bienveillance

La bienveillance est un concept qui trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité. Elle est "l'enjeu d'une société toute entière, un enjeu d'humanité".

En cohérence avec ses valeurs, l'Association a donc mis en place depuis 2012 une politique de promotion de la bienveillance.

Plus récemment, dans son projet associatif 2022-2027, l'Association a formalisé ses orientations.

L'orientation n°1 est la promotion de l'autodétermination des personnes accompagnées, c'est-à-dire « la capacité à agir et gouverner sa vie à choisir et prendre des décisions libres d'influences externes exagérées » (Wehmeyer et Sands – 1966).

L'autodétermination est pour nous une valeur indissociable de toute action d'accompagnement, elle est une condition intangible de toute démarche éthique et vient étayer notre démarche de promotion de la bienveillance telle que définie ci-dessous :

« La bienveillance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. ...La bienveillance naît donc d'un équilibre entre un fond commun d'exigences permanentes – celle de répondre aux besoins fondamentaux de l'utilisateur de la manière la plus individualisée et personnalisée possible – et une interprétation puis une mise en œuvre par définition ponctuelles et dynamiques données par les professionnels au sein d'une structure déterminée. La bienveillance se définit par conséquent au terme d'échanges continus entre tous les acteurs : institutions, professionnels, usagers, familles et proches des usagers, bénévoles et parties prenantes ponctuelles de l'accompagnement. Ce n'est qu'au croisement et dans le respect de toutes ces analyses qu'une bienveillance réellement légitime peut se construire au sein des structures... »¹

Cette démarche, portée par la direction générale, les directions des établissements et services et les cadres de proximité s'appuie sur des référents et se décline au quotidien dans tous les actes d'accompagnement.

Elle repose sur 5 grands principes définis par la Haute Autorité de Santé (HAS)

Une culture partagée du respect de la personne

L'utilisateur est une personne unique, par son histoire, sa dignité et sa singularité. Chaque personne doit pouvoir trouver une réponse adaptée à ses besoins, ses sensibilités, son parcours de soin et sa trajectoire de vie.

Ce principe est fondé sur l'égalité de dignité de tous les êtres humains, qui figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et est réaffirmée dans tous les textes de référence des professionnels du secteur social et médico-social.

Une manière d'être et d'agir des professionnels dans un cadre institutionnel

Cette posture refuse sans concession toute forme de violence et d'abus d'où qu'elle émane. Cela implique que les professionnels soient soutenus et accompagnés dans le sens qu'ils donnent à leurs actes et qu'ils puissent s'appuyer sur une institution qui a défini la démarche de signalement et les mesures correctives.

Une valorisation de l'expression de la personne

Cette valorisation s'appuie sur des outils adaptés favorisant un dialogue respectueux des droits et des choix exprimés par la personne, son représentant légal ou ses proches lorsqu'elle ne peut les énoncer. La possibilité, pour la personne accueillie de désigner une personne de confiance pour l'accompagner dans son parcours, est venue confirmer ce principe.

Un aller-retour permanent entre penser et agir

La bientraitance exige à la fois une réflexion collective sur la pratique pour une prise de recul régulière et une mise en acte des mesures que la réflexion collective a mûri et préconisé pour améliorer les pratiques. C'est également une culture de questionnement permanent qui réfute l'accompagnement comme étant uniquement une série d'actes.

Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée

La recherche de la bientraitance est une quête sans fin de la meilleure réponse possible à un besoin identifié. Cette recherche suppose une collaboration incessante entre tous les acteurs de la bientraitance et demande la prise en compte du plus grand nombre de paramètres possibles concernant la personne : son identité, son parcours et tout ce qui fait son expérience personnelle dans le monde : rythme, habitat, relations et vie sociale, objets personnels et familiaux, univers de sons ou d'images....

Cette démarche se veut positive et préventive mais ne peut permettre à elle seule d'éviter tout risque de maltraitance dont voici la définition officielle :

« La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle.

Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »¹

L'Association en a donc organisé la prévention, en s'appuyant sur la démarche qualité et gestion des risques déployée au niveau associatif.

Nous disposons d'un outil dédié à la qualité, le logiciel AGEVAL qui permet le signalement et le traitement des évènements indésirables.

Une procédure dédiée est disponible pour chaque professionnel.

Une charte de confiance également disponible dans AGEVAL formalise nos engagements en faveur des salariés qui signalent les évènements indésirables.

1 Art. L. 119-1 du code de l'action sociale et des familles ; Art. L.1431-2 du code de la santé publique

LES PROFESSIONNELS

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



6.1 L'organigramme



6.2 Les Fonctions et délégations

Conformément aux articles D315-67 - D315-68 - D315-69 - D315-70 - D315-71 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Document Unique de Délégation est approuvé par le Conseil d'Administration de l'Association.

Chaque professionnel quelle que soit sa fonction dispose d'une fiche de poste. Elle est remise au salarié en même temps que le contrat de travail. Cette fiche de poste est évaluée en moyenne tous les deux ans lors de l'entretien professionnel.

Des délégations fonctionnelles relatives à la démarche qualité font l'objet d'une fiche mission également.

Le Directeur du Département Enfants a reçu délégation du Directeur Général de l'Association pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement placé sous sa responsabilité.

Une feuille de délégation en fixe les contours et limites.

Les délégations données au Directeur du Département Enfants font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le Schéma d'organisation et de fonctionnement du Département Enfants organise et structure les missions de chacun.

6.3 Les professionnels et le compétences

Pôle d'activité	Fonctions	20 places
ADMINISTRATION	Direction Département Enfants	0.07 ETP
	Direction adjointe	0.07 ETP
	Adjoint de direction	1 ETP
	Secrétaire de direction	1 ETP
SOCIAL	Assistant de service social	0.15 ETP
MEDICAL	Médecin pédiatre coordonnateur	0,02 ETP
	Médecin de rééducation fonctionnelle	0.14 ETP
PSYCHOLOGIQUE	Psychologue	0.38 ETP
SOINS	Ergothérapeute	0.80 ETP
	Orthophoniste	0.36 ETP
	Kinésithérapeute	0.90 ETP
	Psychomotricien	0,50 ETP
EDUCATIF	Educateur spécialisé	1 ETP
	Educateur de Jeunes Enfants	1 ETP
	Moniteur éducateur	1 ETP
	Aides Médico Psychologiques	3 ETP
	Aide-soignante	2 ETP
LOGISTIQUE	Agent des services logistiques	0.28 ETP
	Ouvrier des services logistiques	0.10 ETP

6.4 L'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité guide l'action de chacun des professionnels.

On la retrouve dans différentes actions :

- La réalisation d'ateliers transdisciplinaires permettant de croiser les regards et les compétences, ce qui favorise l'atteinte des objectifs du projet et enrichi l'accompagnement de l'enfant,
- Les formations et informations intra disciplinaires et intramuros,
- L'analyse de pratique et la supervision,
- La construction du projet personnalisé et des réponses aux besoins des enfants : après avoir recueilli les attentes du jeune et de sa famille, les professionnels construisent ensemble des réponses à ces attentes afin d'apporter la réponse la plus juste possible,
- Le travail sur des supports transversaux : le livret d'évaluation des compétences pour chaque jeune est un travail interdisciplinaire qui nécessite une interaction, un échange croisé entre tous les professionnels afin d'établir un accompagnement global du jeune et éviter un morcellement au niveau de son accompagnement.

du jour, qui traite de l'organisation de l'unité et de chaque jeune.

Elles sont animées par l'Éducateur Spécialisé référent du groupe, le cadre de Direction peut y participer ou l'animer suivant les thématiques.

Les groupes de travail

Composés de salariés volontaires ou représentants leurs collègues, mais aussi de partenaires ou de parents ; les groupes de travail sont une démarche participative souvent utilisée à l'IEM.

Ils se réunissent aussi souvent que nécessaire.

Les réunions de coordination

Temps de travail hebdomadaire entre les éducateurs spécialisés. La direction y participe et l'anime.

Les temps de travail en équipe

La réunion pluridisciplinaire

Elle se déroule 1 fois par mois. L'ensemble des professionnels de l'IEM est présent, elle se décompose en plusieurs parties en fonction de l'actualité :

La réunion éducative

Celle-ci se déroule toutes les semaines. Elle est composée de l'ensemble du personnel éducatif de l'unité, les autres personnels peuvent y être associés en fonction de l'ordre

6.5 Le soutien aux professionnels

En plus des réunions de service présentées précédemment, l'établissement organise des réunions d'étude clinique, essentielles pour approfondir l'analyse des situations complexes rencontrées dans l'accompagnement des résidents. Ces réunions sont animées par la psychologue de l'établissement, qui joue un rôle central en facilitant les échanges et en apportant un éclairage clinique sur les problématiques soulevées. L'ordre du jour est préparé conjointement par les équipes et le chef de service, afin de cibler les cas les plus pertinents et d'assurer une approche structurée des discussions. Selon les besoins, il est possible d'inviter des professionnels des services transversaux, comme les médecins, kinésithérapeutes ou éducateurs spécialisés, afin d'enrichir les analyses avec des perspectives complémentaires et des expertises spécifiques.

Une réunion d'étude clinique est organisée par unité de façon trimestrielle. Ce rythme permet à l'équipe de suivre l'évolution des situations étudiées, d'ajuster les interventions si nécessaire, et d'assurer une continuité dans la prise en charge des résidents. Ces réunions sont des moments privilégiés pour la réflexion pluridisciplinaire, permettant de renforcer la cohérence des interventions et d'adapter les pratiques aux besoins des personnes accompagnées.

Par ailleurs, pour les cadres de proximité (chefs de service, cadre de santé), des réunions de groupe d'analyse des pratiques (GAP) sont organisées au sein de l'association. Ces réunions permettent aux responsables d'équipe de prendre du recul sur leurs pratiques professionnelles, d'échanger sur les difficultés managériales ou organisationnelles qu'ils rencontrent, et d'obtenir un soutien méthodologique dans la gestion de leur équipe. Ce travail d'analyse et de réflexion en groupe est fondamental pour prévenir l'épuisement professionnel, renforcer les compétences managériales, et favoriser une meilleure cohésion au sein des équipes. Il s'agit également d'un espace d'écoute et de soutien, propice à l'amélioration continue des pratiques.

L'établissement projette de mettre en place ces Groupes d'Analyse des Pratiques (GAP) pour l'ensemble des salariés, afin de favoriser une démarche réflexive à tous les niveaux de l'organisation. L'objectif est de permettre à chaque professionnel, quel que soit son rôle, de bénéficier d'un espace d'expression et d'analyse pour améliorer ses pratiques, échanger avec ses pairs, et mieux comprendre les enjeux relationnels ou éthiques liés à l'accompagnement des résidents. Ce projet vise à renforcer la qualité des soins et de l'accompagnement au sein de la structure tout en soutenant le développement personnel et professionnel des salariés.

Dans une logique de continuité, l'accès à la formation professionnelle individuelle permet aux personnels de se perfectionner selon les orientations associatives énoncées chaque année. Il importe que la formation en rapport à la finalité et aux objectifs de l'établissement, soit en prise aux réalités du quotidien des jeunes, leurs évolutions, les projets.

Il est demandé aux professionnels participant à des sessions de formation, des journées d'études, des colloques d'en faire un compte-rendu synthétique lors des réunions pluridisciplinaires. C'est un moment propice à l'enrichissement des connaissances, des savoir-faire, des techniques de chacun.



CAZIN PERROCHAUD
association

association reconnue d'intérêt général

42 avenue Charles Roussel

62600 Berck-sur-Mer

03 21 89 17 20

association@cazinperrochaud.fr

www.cazinperrochaud.fr